



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Languedoc - Roussillon

Cadrage du mémoire de master MEEF commun aux mentions

**« 1^{er} degré », « 2nd degré »
et « Encadrement
Educatif »**

**Chaque parcours pourra compléter ce cadrage
général par un cadrage spécifique au parcours
prenant en compte ses spécificités.**

1- LES FONDEMENTS DU MEMOIRE DE MASTER

Le mémoire est le lieu de l'intégration de tous les éléments de formation (L2-L3-M1-M2). Il n'est évidemment pas un rapport de stage, décrivant des pratiques enseignantes. Il ne s'agit pas non plus d'une simple dissertation. Le mémoire doit traduire une démarche de formation à et par la recherche, réalisée tout au long de l'année par l'étudiant et pouvant s'appuyer sur ses différentes expériences professionnelles dans les métiers de l'enseignement. Affecté d'un coefficient important, il constitue une pièce maîtresse pour l'obtention du diplôme. La note associée au mémoire n'est pas compensable. Son importance est aussi reconnue par l'employeur qui s'appuiera également sur ce mémoire en vue de la titularisation du fonctionnaire stagiaire.

Les étudiants doivent développer une question de recherche à caractère professionnel : affinement de la problématique, approfondissement de la recherche bibliographique, constitution d'un corpus de données, mise en place d'un cadre d'analyse des données et rédaction d'un mémoire. La recherche est outillée par des concepts, théories et méthodes d'analyse empruntés aux divers champs enseignés, et notamment aux sciences de l'éducation et/ou aux didactiques des disciplines. **Ce travail doit faire prendre conscience aux étudiants qu'ils peuvent aller chercher et utiliser des résultats de recherche pour résoudre des problèmes professionnels.**

Le travail de recherche peut s'appuyer sur le stage réalisé en établissement scolaire de l'année de M2 et le projet de l'établissement. Même si ces conditions doivent être favorisées, elles ne constituent pas une obligation.

Le mémoire peut être réalisé en binôme. Cette dernière modalité favorise le travail en équipe. Lorsque le travail est réalisé en binôme, le mémoire doit clairement tirer profit de l'apport des deux étudiants.

Les étudiants bénéficient d'un encadrement personnalisé : le directeur de mémoire.

L'évaluation repose sur la rédaction et la soutenance d'un mémoire. L'écrit doit respecter des normes précises comme tout article scientifique.

2- ELABORATION D'UN SUJET DE MEMOIRE, DESIGNATION ET ROLE DU DIRECTEUR DE MEMOIRE

2-1 : Elaboration du sujet de mémoire et désignation du directeur de mémoire

Partant de questionnements venant de l'étudiant, pouvant provenir de son expérience professionnelle personnelle, ou des échanges qu'il a au sein de l'établissement où il réalise son stage (équipe de direction, tuteur, collègues,...), une problématique de recherche est élaborée en lien avec l'enseignement réalisé dans le cadre du master. L'élaboration du sujet de mémoire se fait de façon progressive, dans une construction partagée entre l'étudiant et des enseignants tenant compte des compétences en termes d'encadrement de l'équipe pédagogique. L'étudiant ou le binôme doivent être acteurs dans ce processus. De ce questionnement, se dégagent une ou plusieurs questions de recherche débouchant sur une problématique qui doit être clairement explicitée en définissant les termes qui figurent

dans son énoncé. Le travail s'appuie sur une exploration plus complète de sources bibliographiques (articles ou chapitres d'ouvrages ou ouvrages), lesquelles permettent de préciser le cadre théorique (ensemble cohérent de concepts, définitions, méthodes, théories ...) et de faire le point sur des connaissances déjà établies et les questions encore débattues. On fera ressortir les raisons pour lesquelles il y a vraiment une question à étudier. La problématique doit être suivie de l'émission d'une ou plusieurs hypothèses que la recherche se propose d'explorer. La problématique, au sens strict, est à considérer comme une question de recherche qui peut s'affiner ou être redéfinie au cours de la recherche. Au sens large, elle est constituée de cette question de recherche, du cadre théorique dans lequel elle se pose et des hypothèses formulées.

Le travail de recherche demande la constitution d'un corpus de données et l'élaboration d'une méthodologie rigoureuse d'analyse des données s'appuyant sur le cadre théorique.

Il est souhaitable que la thématique du mémoire soit validée par l'équipe pédagogique avant les vacances d'automne, de manière à désigner rapidement le directeur de mémoire.

2.2 : Le directeur de mémoire

Le rôle de directeur de mémoire consiste à :

- Accompagner l'étudiant ou le binôme d'étudiants dans la définition de sa problématique, la mise en œuvre méthodologique, et la rédaction de son travail de mémoire.
- A la fin du premier semestre, les étudiants doivent remettre au directeur de mémoire une note de synthèse précisant la problématique, l'état de la bibliographie et détaillant l'avancée de leur travail. Un point d'étape est réalisé avec le directeur de mémoire.
- Définir une programmation ou un échéancier du travail.
- Proposer un jury et une date de soutenance dans le cadre des principes de fonctionnement de l'équipe pédagogique du master.
- Participer au jury de soutenance.

La direction d'un mémoire peut être assurée par deux co-encadrants.

3. OBJECTIFS DU MEMOIRE

- Elaborer un questionnement autour d'une question professionnelle qui peut être en lien avec le stage et l'établissement où est réalisé le stage ou d'autres expériences professionnelles.
- Développer une méthodologie de recherche.
- Développer des compétences d'écriture scientifique.
- Se doter d'outils théoriques adaptés à la question travaillée.
- Conduire une étude bibliographique relative à la question posée.

- Intégrer une démarche réflexive. Les jeunes professeurs doivent être capables de se poser des questions et d'aller chercher des réponses dans la littérature d'interface (compétence 14 du référentiel).

4. LES DONNÉES

Le travail de recherche s'appuie sur des données pouvant être recueillies au cours des stages, mais pas nécessairement.

Il faut comprendre « données » au sens large : au sens de toute ressource ou élément ayant un lien avec l'école, l'éducation, l'apprentissage et l'enseignement. Les données ne doivent pas se limiter forcément au cadre strict de la classe.

Exemples de données :

- enregistrements audio ou vidéo, verbatim de séances de classe
- questionnaires (soumis à des élèves, des enseignants, ...), entretiens
- données sociologiques ou historiques
- programmes et instructions officielles
- manuels scolaires
- ressources diverses (revues, sites, ...)
- œuvres littéraires, artistiques, scientifiques
- logiciels
- travaux d'élèves
- journaux de bord, récits d'expérience
- ...

Cette recherche demande une bonne adéquation des types de données avec le contexte et les questions de recherche. Elles doivent être des sources d'information pertinentes pour le questionnement de recherche. De ce fait, toutes les données recueillies ne seront pas nécessairement utilisées. Leur recueil et leur analyse ne vont pas de soi mais requièrent une méthodologie bien pensée avec le cadre théorique. Il est attendu des étudiants un travail sur la mise au point de la méthodologie.

5. LA PRÉSENTATION DE L'ÉCRIT DU MÉMOIRE

La communication d'un travail de recherche constitue une étape essentielle de celle-ci. C'est lorsque l'on réfléchit à la manière de communiquer ses résultats de recherche, que ce soit à l'écrit ou à l'oral, que l'on est conduit à bien préciser et structurer son approche, ses idées et ses résultats.

La rédaction d'un mémoire ou d'un article scientifique se réalise selon des normes pouvant varier d'un champ à un autre. Il est attendu que les étudiants suivent ces normes pour la rédaction du mémoire.

5.1 La structure du mémoire

Le mémoire comporte dans l'ordre suivant :

- une **page de titre** (dans le format proposé en annexe)
- un **résumé** constitué au maximum de 600 caractères espaces compris, précisant le thème et les questions abordées ; une version en anglais est également demandée pour tous les parcours sauf pour les parcours de langue pour lesquels le résumé est demandé dans leur langue de spécialité.
- des **mots-clés** (4 à 6) ;(français et anglais)
- un **sommaire** avec la liste des titres des chapitres et sous-chapitres ainsi que les pages correspondantes
- une **introduction** présentant au moins le thème choisi, les questions traitées et se terminant par l'annonce du plan
- le **corps du texte** hiérarchisé en chapitres, sous-chapitres et paragraphes présentant divers éléments. une **conclusion** reprenant la ou les question(s) soulevée(s) en introduction, les étapes de la recherche et les résultats, les limites et insuffisances éventuelles de la recherche, les questions encore ouvertes nécessitant une investigation future
- les **références bibliographiques** (présentées selon les normes qui seront précisées par le responsable du parcours)
- les **annexes** éventuelles, numérotées et référencées dans le corps du texte.

Consignes pour la présentation écrite du mémoire

Pour des raisons d'homogénéité et de lisibilité, le mémoire sera rédigé ainsi :

- police Times New Roman en taille 12
- marges de 2 cm sur chaque côté
- interligne 1,5
- texte justifié (aligné à droite et à gauche)
- pages et annexes numérotées

La longueur attendue pour le mémoire est fixée par le responsable du parcours. D'autres consignes pourront être rajoutées au niveau du parcours concerné et communiquées par le responsable du parcours.

5.2 Les citations et bibliographie

Il est essentiel de faire apparaître les sources bibliographiques qui ont alimenté la recherche et de les intégrer dans le corps du texte. D'une part, le lecteur peut ainsi mieux situer le propos et avoir des références pour approfondir sa propre réflexion sur des points simplement évoqués. D'autre part, il n'est pas attendu de l'étudiant qu'il retrouve de lui-même les concepts, distinctions, idées, hypothèses, résultats déjà proposés ou établis par le passé mais il est nécessaire de citer les auteurs à l'origine de ces idées et résultats. Toute recherche doit se situer par rapport à une littérature existante et vise généralement à apporter un résultat bien circonscrit et particulier à l'ensemble des connaissances déjà établies.

L'objectif de cette bibliographie est de permettre à ceux qui liront le mémoire par la suite de pouvoir retrouver les documents sources. C'est pourquoi toutes les informations nécessaires doivent être présentes (date, revue, numéro, maison d'édition, numéros de page, etc.). Les formats (italiques, ponctuation) doivent être respectés scrupuleusement pour éviter toute ambiguïté.

Le plagiat – c'est-à-dire l'introduction de textes(s) ou partie(s) de textes d'autrui au sein d'un document personnel sans citer les références ou les sources ni identifier la partie reproduite par des guillemets - est constitutif de fraude passible de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Une citation sert à restituer l'idée d'un auteur telle que lui-même l'a formulée. Mais une citation ne se suffit pas à elle-même. Dans le corps du texte du mémoire, cette idée doit être travaillée. Deux possibilités : soit l'idée est d'abord exposée puis débattue, et la citation vient après, soit la citation vient avant et elle est ensuite reformulée et discutée.

La bibliographie reprend exactement l'ensemble des références bibliographiques mentionnées dans le corps du texte (soit à l'occasion d'une citation, soit comme références associées à des approches, hypothèses, résultats, etc., particuliers). L'ensemble de ces références doit correspondre à la littérature sur laquelle s'est effectivement appuyée la recherche.

Le plagiat – c'est-à-dire l'introduction de textes(s) ou partie(s) de textes d'autrui au sein d'un document personnel sans citer les références ou les sources ni identifier la partie reproduite par des guillemets - est constitutif de fraude passible de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

6- EVALUATION DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT « Mémoire de Master »

L'évaluation du mémoire intègre le travail de recherche et les qualités de soutenance ; la note peut être différente pour les deux membres d'un binôme.

6.1 : Compétences Evaluées

- Préciser une problématique en lien avec des cadres conceptuels
- Mettre le questionnement en relation avec des sources bibliographiques et les cadres conceptuels
- Constituer un corpus de données
- Mettre en place une méthodologie d'analyse de données
- Analyser le corpus de données
- Faire preuve d'un regard réflexif en dégagant les résultats et les limites de son travail
- Communiquer sa recherche à l'écrit et à l'oral
- Adopter une posture critique vis-à-vis de son travail, en évaluer les résultats, envisager les prolongements éventuels

6.2 : Composition du jury de mémoire

Le jury d'évaluation est validé par le responsable de l'UE de mémoire : il est constitué de deux universitaires au moins, comprenant a minima le directeur du

mémoire et un enseignant chercheur qui préside le jury. Un représentant de l'Education nationale pourra être membre du jury.

Les soutenances sont publiques. Les modalités de soutenance sont données par le responsable du parcours. Le jury réalise un rapport de soutenance.

6.3 : Grille d'évaluation de l'écrit et l'oral du mémoire

Lors de sa soutenance, le candidat peut s'aider d'une présentation de type Power Point mais cela n'est aucunement une obligation. Le mémoire écrit et la soutenance doivent être considérés comme complémentaires. Le candidat doit porter une attention particulière à leurs conceptions respectives. La soutenance ne vise pas à évaluer le travail réalisé par le candidat (ceci a été fait lors de l'évaluation du mémoire), mais sa capacité à communiquer son travail, de manière synthétique, claire et efficace mais également clarifier des points du mémoire.

La note prend en compte à la fois l'évaluation du mémoire ainsi que sa soutenance en se basant sur des grilles d'évaluation

